Nations Unies A/54/501

Assemblée générale

Distr. générale
26 octobre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session
Point 119 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999

Exécution par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement des activités financées par le solde inutilisé du budget ordinaire pour l'exercice biennal 1996-1997 et mesure dans laquelle les résultats obtenus ont contribué à renforcer les capacités de la Conférence, notamment dans les domaines prioritaires,

et

Analyse des économies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale obtenue à la suite de la neuvième session de la Conférence, grâce notamment à la restructuration du mécanisme intergouvernemental et à la réforme du secrétariat, conformément aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 51/167 du 16 décembre 1996, 52/220 du 22 décembre 1997 et 53/3 du 12 octobre 1998

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/3 du 12 octobre 1998. Il indique l'état d'exécution par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement(CNUCED) des activités financées au moyen du solde inutilisé (5 526 600 dollars) du budget ordinaire pour l'exercice biennal 1996-1997 et la mesure dans laquelle ces activités et les ressources

99-31769 (F) 161199 181199
9931769

correspondantes ont contribué à renforcer la CNUCED dans un certain nombre de domaines prioritaires.

Ce rapport contient également une analyse des économies réalisées au cours de l'exercice biennal 1996-1997 grâce à la restructuration du programme de travail et du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED à la suite de la neuvième session de la Conférence.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 52/462 du 31 mars 1998, l'Assemblée générale a décidé de retenir un montant de 5 526 600 dollars du solde inutilisé du budget ordinaire pour l'exercice biennal 1996-1997 afin de financer les activités de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), conformément à sa résolution 52/220 du 22 décembre 1997, en ayant à l'esprit les recommandations du Secrétaire général à ce sujet, qui figurent dans son rapport du 13 mai 1998 (A/52/898 et Corr. 1).

2. Le 12 octobre 1998, l'Assemblée générale, dans sa résolution 53/3, a approuvé les propositions du Secrétaire général figurant dans son rapport et l'a prié de lui présenter à sa cinquante-quatrième session : a) un rapport sur l'exécution par la CNUCED des activités financées par le solde inutilisé de 5 526 600 dollars et la mesure dans laquelle les résultats obtenus auraient contribué à renforcer les capacités de la Conférence; et b) des informations détaillées sur les économies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale obtenue à la suite de la neuvième session de la CNUCED, grâce notamment à la restructuration du mécanisme intergouvernemental et à la réforme du secrétariat, conformément aux demandes formulées par l'Assemblée dans ses résolutions 51/167 du 16 décembre 1996 et 52/220 du 22 décembre 1997.

3. Le présent rapport comporte deux parties. La première porte sur l'exécution des activités et les effets de celles-ci. La seconde contient une analyse des économies réalisées à la CNUCED au cours de l'exercice biennal 1996-1997.

II. Exécution par la CNUCED des activités financées au moyen du solde inutilisé du budget ordinaire pour l'exercice biennal 1996-1997

4. Les activités entreprises à l'aide du solde inutilisé ont élargi la portée et l'ampleur des programmes de la CNUCED dans des domaines prioritaires présentant un intérêt immédiat pour le commerce et le développement des pays en développement. Les effets de ces activités ont été importants. Par exemple :

- Les réunions d'experts de la CNUCED tenues en 1999 ont été de meilleure qualité et plus utiles grâce à la présence d'un plus grand nombre d'experts de pays en développement, qui a été extrêmement favorable à l'échange de données d'expérience nationales qui avait été demandé lors de la neuvième session de la CNUCED;
- Le processus préparatoire de la dixième session de la CNUCED a été facilité grâce à des séminaires et à des réunions;
- Les activités de la CNUCED ont fait l'objet d'évaluations indépendantes, dont les résultats ont été utilisés pour la conception et la mise en oeuvre des programmes;
- La CNUCED a été en mesure d'apporter une contribution importante à la préparation de l'examen intergouvernemental de haut niveau du financement pour le développement;
- Les pays en développement et les pays dont les économies sont en transition ont pu mieux se préparer en vue de la troisième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce de novembre 1999 et des activités qui seront menées à la suite de cette conférence;
- Des examens des politiques nationales d'investissement ont été réalisés dans certains pays;
- On a entrepris des préparatifs en vue de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; ils comprennent en particulier un mécanisme de consultation interinstitutions et des dispositions relatives à la Conférence;

– La CNUCED dispose maintenant de meilleures capacités pour donner des conseils et fournir une assistance concernant la gestion de la dette, l'automatisation dans le domaine douanier et les programmes de formation liés au commerce.

5. Sur le montant total alloué de 5 526 600 dollars, les dépenses au 30 septembre 1999 s'élevaient à 3 988 800 dollars et sont résumées ci-après :

	Crédits ouverts	*Dépenses*	*Solde*[a]
Ressources allouées au titre de l'ensemble des programmes de la CNUCED	4 356 600	2 952 000	1 404 600
Ressources allouées au titre du programme ordinaire de coopération technique	1 170 000	1 036 800	133 200
Total	**5 526 600**	**3 988 800**	**1 537 800**

[a] Au 30 septembre 1999.

6. Il est prévu qu'à la fin du mois de décembre 1999, environ 95 % des ressources allouées au programme ordinaire de coopération technique et environ 83 % des ressources allouées au titre du programme de travail de la CNUCED auront été engagées.

7. Une partie du solde inutilisé prévu (577 000 dollars, soit plus de 10 % du montant total alloué) concerne les frais de voyage d'experts participant à des réunions de la CNUCED. Comme ceci est expliqué plus loin, en raison de retards dans l'allocation du solde inutilisé, il n'a été possible de financer la participation d'experts de pays en développement que pour sept réunions et non 16 comme prévu initialement.

8. Il n'a pas été possible d'achever l'ensemble des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies de 2001 sur les pays les moins avancés et des activités connexes, étant donné qu'une grande partie des préparatifs dans les pays les moins avancés ne sera entreprise qu'en l'an 2000. En conséquence, il est estimé qu'au 31 décembre 1999, il y aura un solde inutilisé d'environ 293 000 dollars pour les activités relatives aux pays les moins avancés. D'autre part, la réalisation des activités prévues dans le cadre du programme des pôles commerciaux (Trade Points) a été suspendue, en attendant un examen par les organes intergouvernementaux de la CNUCED des résultats d'une évaluation de ce programme, ce qui devrait se traduire par un solde inutilisé d'environ 100 000 dollars.

9. Certaines activités entreprises à la suite de l'allocation par l'Assemblée générale du solde inutilisé au cours de l'exercice biennal 1996-1997, par exemple la mise au point de cours de formation à la diplomatie commerciale internationale ou les opérations d'évaluation, qui ont livré des enseignements utiles, ont renforcé de façon permanente les capacités de la CNUCED. D'autres activités étaient liées à certains processus intergouvernementaux. Par exemple, les fonds alloués ont permis de faciliter la participation d'experts de pays en développement à des réunions d'experts de la CNUCED, de donner des conseils au cours de la préparation de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental, et de fournir une assistance dans le cadre de la préparation de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC. D'autres activités sont également financées au moyen du solde inutilisé, par exemple l'examen des politiques d'investissement, qui favorise des synergies entre les travaux d'analyse du secrétariat et les conseils relatifs aux politiques.

10. Les activités décrites dans le document A/52/898 et Corr. 1 devaient être réalisées au cours de la période allant de juillet 1998 à décembre 1999. Cependant, comme l'Assemblée générale n'a approuvé l'allocation des ressources qu'en octobre 1998, les opérations n'ont pu commencer qu'avec un retard de plusieurs mois.

11. Les dépenses et les résultats obtenus sont indiqués de façon détaillée dans l'annexe au présent rapport.

III. Analyse des économies réalisées à la suite de la neuvième session de la Conférence, notamment grâce à la réduction des besoins en matière de services de conférence attribuable à la restructuration du mécanisme intergouvernemental

12. Des informations détaillées sur la situation de la CNUCED en matière de ressources au cours de l'exercice biennal 1996-1997, y compris les économies réalisées grâce aux mesures de réforme et de restructuration concernant le programme de travail et le secrétariat de la CNUCED mises en oeuvre à la suite de la neuvième session de la Conférence, se trouvaient dans le rapport du Secrétaire général daté du 13 mai 1998 (A/52/898 et Corr. 1). Ces informations restent valables. On peut se demander si la réduction des ressources nécessaires est attribuable aux décisions prises lors de la neuvième session de la CNUCED, qui prévoyait une révision du programme de travail

et des changements et des mesures de rationalisation au sein du secrétariat, ou aux réductions mises en oeuvre en application de la résolution de l'Assemblée générale 50/214 du 23 décembre 1995, combinées avec l'ajustement au titre des vacances de poste approuvé par l'Assemblée, dont il est question dans le rapport du Secrétaire général daté du 28 août 1996 (A/C.5/50/57/Add. 1), mais il s'agit d'une question d'appréciation sur laquelle le Secrétariat n'est pas en mesure de se prononcer.

13. On trouvera ci-après les informations complémentaires visées aux paragraphes 6 et 7 de la résolution 53/3 de l'Assemblée générale, relative à l'économie théorique d'un montant de 2 millions de dollars imputable à la diminution des besoins en matière de services de conférence attribuables à la restructuration du mécanisme intergouvernemental.

14. Il a été décidé à Midrand que le processus intergouvernemental formel de la CNUCED aurait une structure resserrée permettant de réduire le nombre de réunions et engloberait tous les grands domaines du programme de travail (A/51/305, annexe, par. 105). À la suite de la restructuration, le mécanisme intergouvernemental ne dispose plus que de 500 unités de réunion par an. Pour mesurer les effets de cette mesure sur les ressources affectées aux services de conférence, il est possible d'établir une comparaison entre les besoins du mécanisme intergouvernemental en matière de services de conférence au cours de l'exercice biennal 1994-1995, pendant lequel le mécanisme fonctionnait conformément à l'Engagement de Cartagène, et le calendrier de conférences pour l'exercice biennal 1998-1999, au cours duquel le nouveau mécanisme intergouvernemental devait en principe être mis en oeuvre intégralement.

15. En tout, 1 026 unités de réunion ont été utilisées pendant l'exercice biennal 1994-1995, contre 391 en 1996-1997 et, selon les prévisions, 500 pendant l'exercice biennal en cours. Les changements décidés à la neuvième session de la Conférence se sont donc traduits par une réduction de 526 unités de réunion en 1998-1999 par rapport au nombre d'unités de réunion nécessaires au cours de l'exercice biennal 1994-1995. On estime que l'exercice biennal 1996-1997 n'est pas représentatif d'un exercice biennal normal du point de vue du nombre d'unités de réunion utilisées. Si l'on suppose que le coût moyen d'une unité de réunion est d'environ 3 900 dollars, la réduction des besoins de la CNUCED en matière de services de conférence engendre une baisse des coûts de 2 millions de dollars pour l'exercice biennal 1998-1999 par rapport à l'exercice biennal 1994-1995.

16. Cette réduction des besoins de la CNUCED en matière de services de conférence est due directement à la réforme décidée à Midrand. Ces services devaient être assurés au moyen de l'ensemble des ressources des services de conférence du Bureau des Nations Unies à Genève. Ces «économies» ont servi à fournir des services au titre d'autres activités ou ont donné lieu à une annulation de crédits à la fin de l'exercice biennal.

IV. Conclusion

17. **L'Assemblée générale pourrait prendre note des informations communiquées dans le présent rapport.**

Annexe

Réalisations et état des dépenses concernant les activités de la CNUCED financées au moyen du solde inutilisé du budget ordinaire de l'exercice biennal 1996-1997

A. Organes directeurs : 1 169 000 dollars

a) Réunions d'experts des commissions
Crédits ouverts : 1 088 000 dollars[a]
Dépenses au 30 septembre 1999 : 511 300 dollars

1. En application du paragraphe 114 d'«Un partenariat pour la croissance et le développement» (voir A/51/308, annexe), un montant de 1 088 000 dollars a été affecté au renforcement du contenu des délibérations des réunions d'experts des commissions de la CNUCED, les gouvernements des pays en développement étant invités à désigner des experts qui participeraient à ces réunions à titre personnel. Des directives et des modalités pour l'utilisation des fonds ont été définies et approuvées par le Conseil du commerce et du développement le 23 octobre 1998 [décision 456 (XLV)].

2. La procédure de désignation était la suivante : a) dans chaque notification adressée aux États membres relative à la convocation d'une réunion d'experts, le Secrétaire général demandait aux États membres de lui faire savoir s'ils souhaitaient que des experts de leur pays bénéficient d'une prise en charge de leurs frais de participation; b) quatre semaines au moins avant une réunion, chaque État membre devait désigner un expert par réunion d'experts susceptible de bénéficier de cette prise en charge, en joignant à sa communication le curriculum vitae de cet expert.

3. Le Secrétaire général de la CNUCED a pris toutes ses décisions concernant le renforcement de la participation d'experts des pays en développement en s'appuyant sur le principe d'une répartition géographique équitable, et en tenant compte des besoins des bénéficiaires et des compétences des experts considérés. Des dispositions internes ont été prises au secrétariat de la CNUCED pour assurer la bonne application des directives. Afin que les ressources disponibles permettent de financer la participation d'un aussi grand nombre d'experts que possible, le Secrétaire général a été autorisé à retenir les tarifs les moins coûteux.

4. Ces dispositions ont été appliquées aux sept réunions d'experts organisées en 1999. Elles ont permis de financer la participation d'un total de 146 experts, qui ont été désignés par leurs gouvernements pour siéger dans les réunions à titre personnel. Pour garantir une répartition géographique équitable, la CNUCED s'est inspirée de la pratique, en matière de répartition géographique entre pays en développement, établie par la résolution 1992/222 du 29 mai 1992 du Conseil économique et social. Il était entendu que l'équilibre géographique serait respecté globalement, et non pas nécessairement à chaque réunion d'experts. L'intérêt pour les questions abordées dans les réunions pouvait varier en fonction des intérêts et des besoins en matière de développement de chaque région ou de chaque État membre.

5. Dans ces conditions, la répartition effective en pourcentage des experts, par région, par rapport à l'objectif, s'est établie comme suit :

	Objectif	*Réalisé*
Régions	*Pourcentage*	
Afrique	40	41,1
Asie et Pacifique	30	27,4
Amérique latine et Caraïbes	30	31,5

6. Bien qu'il y ait certains écarts entre les objectifs fixés et la représentation effective des experts des diverses régions, la répartition apparaît suffisamment proche de l'objectif visé pour que l'on considère avoir obtenu une répartition équitable.

7. Certains États membres ont davantage donné suite que d'autres à l'invitation qui leur était faite de désigner des experts pour les réunions. L'analyse du nombre de pays dans chaque région géographique montre que les 60 experts africains venaient de 30 pays différents, les 40 experts asiatiques de 16 pays et les 46 experts latino-américains de 21 pays.

8. Au total, 45 experts (soit 31 % du nombre total d'experts) venaient de 21 pays les moins avancés (PMA). De ce total, 37 experts étaient originaires de 18 PMA africains (soit 82 % de l'ensemble des experts de PMA) et 8 de 3 PMA de la région Asie–Pacifique.

9. Enfin, concernant la ventilation par sexe, il est intéressant de noter que 18,5 % des experts dont la partici-

pation était financée par les crédits en cause étaient des femmes. La plus forte proportion de femmes a été observée à la réunion d'experts sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce électronique, soit 35 % du nombre total de 26 experts dont la participation avait été financée.

10. Toutes les régions ont désigné des femmes. Les pays latino–américains et caraïbes ont désigné 12 experts femmes sur un total de 46 (26 %), et presque la moitié des pays de cette région qui ont participé aux réunions ont désigné au moins une femme. Les États africains ont désigné 9 femmes sur un total de 60 experts (15 %), la proportion étant la même pour la région Asie–Pacifique (6 femmes sur un total de 40 experts). Vingt–cinq pour cent des pays de ces deux dernières régions ont désigné des experts femmes.

Incidences sur les travaux des réunions d'experts

11. Conformément à la pratique en vigueur, le secrétariat a réalisé une évaluation interne des résultats de chacune des sept réunions d'experts. Cette évaluation a porté non seulement sur les résultats de fond, mais aussi sur les incidences d'une plus grande participation d'experts des pays en développement, suite aux dispositions financières prises en la matière.

12. L'opinion unanime au secrétariat a été que les contributions des experts des pays en développement avaient été d'une très grande qualité : ces experts avaient apporté une connaissance directe et utile des situations nationales dans les domaines considérés.

13. Les discussions et les résultats des réunions ont été jugés pertinents, pratiques et concrets. Ces résultats se sont traduits par des «conclusions concertées» ou des «recommandations» de grande qualité, pragmatiques, adressées aux gouvernements, à la communauté internationale et au secrétariat de la CNUCED. Les réunions ont en particulier abouti aux résultats suivants :

– Échanges plus approfondis d'expériences nationales et d'opinions des différents acteurs sur les thèmes examinés, d'un grand intérêt pour une meilleure compréhension des problèmes au niveau technique;

– Identification de questions de fond à examiner à l'avenir;

– Formation d'un consensus sur le traitement de mesures internationales d'appui au développement.

14. La participation des pays en développement aux réunions d'experts a été particulièrement forte, qu'il s'agisse d'experts financés par leurs propres gouvernements ou d'experts financés par la CNUCED. En fait, sur un total de 479 experts venus des capitales qui ont participé aux réunions d'experts en 1999, 351 venaient de pays en développement (73 %). De ce total, 146 ont bénéficié d'un financement de la CNUCED (42 %). Sur les 76 experts des pays les moins avancés (22 %), 45 ont été financés par la CNUCED. Si l'on compare 1999 à 1998, il apparaît clairement que la participation d'experts venus des capitales de pays en développement a fortement augmenté. En 1998, un total de 308 experts venus des capitales avaient participé à 8 réunions d'experts (contre 479 experts pour 7 réunions en 1999), dont 201 – soit 65 % – venus de pays en développement (contre 351 – soit 73 % – en 1999), et 41 – soit 20 % – de PMA (contre 76 – soit 22 % – en 1999).

15. D'une manière générale, les demandes de prise en charge de la participation d'experts ont été trop nombreuses, compte tenu du nombre d'experts prévu et de la nécessité d'un équilibre géographique, et certaines missions permanentes ont déploré que leurs demandes n'aient pas été retenues. Par exemple, dans le cas de la réunion d'experts sur les services pour le développement des PME, 12 pays n'ont pu être satisfaits. Tout a cependant été fait pour assurer une représentation géographique aussi large que possible à chaque réunion d'experts.

Incidences financières

16. Au 30 septembre 1999, les dépenses totales consacrées au financement de la participation d'experts se sont élevées à 511 300 dollars, sur une allocation initiale de 1 088 000 dollars.

17. Cette allocation initiale reposait sur l'hypothèse (en mai 1998) que 16 réunions d'experts de trois jours chacune seraient organisées sur la période de 18 mois allant jusqu'en décembre 1999 et que la participation de 16 experts par réunion serait financée. Le coût moyen des frais de voyage et des indemnités journalières de subsistance avait été estimé à 4 250 dollars par expert.

18. En raison du retard mentionné plus haut, il n'a pas été possible d'appliquer les dispositions relatives au financement de la participation d'experts aux réunions convoquées au dernier trimestre de 1998. Ainsi, au lieu de 16 réunions, les dispositions financières n'ont pu être appliquées qu'à 7 réunions, avec toutefois un accroissement de la participation moyenne d'experts à chaque réunion. Par ailleurs, grâce à l'obtention de conditions plus avantageuses pour les voyages en avion, le coût moyen des frais de voyage et indemnités journalières de subsistance a été ramené à 3 502 dollars.

19. Il est rappelé qu'à sa quarante–troisième session, en octobre 1996, le Conseil du commerce et du développement avait demandé au Secrétaire général de la CNUCED de créer un fonds d'affectation spéciale pour financer une participation accrue d'experts des pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED; à ce jour, une seule contribution de 3 000 dollars y a été versée.

b) Préparatifs de la dixième session de la CNUCED
Crédits ouverts : 81 000 dollars
Dépenses au 30 septembre 1999 : 75 400 dollars

20. Ces ressources ont permis à la CNUCED d'organiser trois manifestations : a) un séminaire sur la mondialisation, tenu le 24 février 1999; b) une réunion préalable à la dixième session de la CNUCED sur le rôle de la politique en matière de concurrence dans les marchés à l'heure de la mondialisation, qui a eu lieu les 14 et 15 juin 1999 à Genève; et c) la réunion de préparation de la Table ronde de haut niveau qui sera consacrée, lors de la dixième session de la CNUCED, aux nouvelles orientations à définir dans le cadre des stratégies de développement et des accords internationaux au début du XXIe siècle, qui a eu lieu à Londres les 12 et 13 octobre 1999. Les résultats de cette réunion seront présentés dans un rapport destiné à la dixième session de la CNUCED et d'éminents économistes qui ont participé à la réunion préparatoire interviendront lors de la Table ronde de haut niveau qui se tiendra à l'ouverture de la dixième session de la CNUCED et dont les résultats aideront à préparer l'Assemblée du millénaire.

B. Direction exécutive et administration

Crédits ouverts : 200 000 dollars
Dépenses au 30 septembre 1999 : 110 500 dollars

21. La mise au point d'outils de gestion efficaces est l'un des objectifs prioritaires de l'administration de la CNUCED. Parmi eux, l'évaluation, qui est l'une des principales composantes du cycle de gestion intégrée, a retenu particulièrement l'attention des États membres et de l'administration ces derniers temps car c'est un moyen efficace d'améliorer les programmes par le biais d'études d'impact, de tirer des enseignements utiles pour l'avenir et de dégager de nouveaux éléments pour la planification stratégique. C'est pourquoi l'évaluation des activités de coopération technique a été renforcée à la demande des pays donateurs comme des pays bénéficiaires. Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, organe subsidiaire du Conseil du commerce et du développement qui contrôle l'exécution des programmes, a décidé d'accroître les ressources allouées à l'évaluation des programmes de coopération technique. Le Groupe de travail a également demandé que le secrétariat établisse des rapports annuels sur la suite donnée aux rapports d'évaluation et qu'une importance particulière soit accordée aux études d'impacts.

22. Les crédits alloués ont été utilisés aux fins ci-après :

- Établissement du rapport d'évaluation approfondie demandé sur le programme de coopération technique relatif au droit et à la politique de la concurrence, l'accent étant mis sur les incidences du programme sur les utilisateurs finals. Ce rapport a été présenté au Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à sa session de septembre 1999;
- Mise au point de la Stratégie concernant le Programme relatif aux pôles commerciaux, qui fait suite à l'évaluation approfondie du programme et a bénéficié d'importantes contributions des utilisateurs finals, comme les États membres du Groupe de travail l'avaient demandé;
- Réalisation d'une enquête auprès des lecteurs de plusieurs publications produites dans le cadre de diverses activités de coopération technique afin de déterminer l'utilité et l'impact de ces titres et d'améliorer à terme la qualité de l'aide fournie aux pays en développement. Les résultats de cette enquête, qui se poursuit actuellement, seront utiles au processus de décision de l'administration et seront publiés dans les rapports présentés aux organes intergouvernementaux compétents et dans le rapport sur l'exécution du programme.

23. Un montant de 110 500 dollars a été dépensé à ce jour au titre des activités susmentionnées. Le solde est utilisé pour financer l'évaluation approfondie du programme EMPRETEC (projet de coopération technique pour la promotion de l'esprit d'entreprise).

24. Les États membres de la CNUCED jugent très important que des évaluations indépendantes soient effectuées sur les activités de la CNUCED afin d'étudier l'impact des programmes et d'en tirer les enseignements voulus pour la conception et l'exécution d'activités analogues. Les activités d'évaluation susmentionnées ont permis de dégager d'utiles conclusions grâce auxquelles il sera possible d'accroître l'efficacité et la pertinence des programmes de la CNUCED pour tout ce qui a trait à la politique de la concurrence et aux pôles commerciaux.

C. Programme de travail : 2 987 600 dollars

Sous-programme 1. Mondialisation et développement : 630 000 dollars

a) Renforcement de l'appui au financement du développement
Crédits ouverts : 300 000 dollars
Dépenses au 30 septembre 1999 : 303 400 dollars

25. Les crédits alloués ont permis de recruter deux économistes financiers principaux, dont un a été affecté à New York pendant la plus grande partie de son contrat, et a apporté une importante contribution à la préparation au débat que l'Assemblée générale devait tenir sur le financement du développement en application de sa résolution 52/179 du 18 décembre 1997. L'autre économiste a beaucoup enrichi les travaux de la CNUCED sur les questions financières internationales, notamment en étudiant les inconvénients et les avantages de divers types de flux financiers, s'agissant en particulier de leur dimension macroéconomique, et en proposant des mesures pour l'emploi de ces types de financement. Ces ressources ont permis d'accroître les compétences dont dispose la Division et d'améliorer ainsi considérablement la qualité des travaux entrepris, en particulier pour ce qui est des enseignements à tirer de la récente crise asiatique pour les autres continents et pays, en particulier les économies les plus faibles, et des conséquences qui peuvent en résulter pour la réforme de l'architecture financière internationale visant à renforcer le rôle que cette dernière peut jouer en faveur du développement.

b) Gestion de la dette
Crédits ouverts : 120 000 dollars
Dépenses au 30 septembre 1999 : 120 000 dollars

26. Les ressources allouées au Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) ont permis de financer le perfectionnement et la maintenance de la Version 5 du SYGADE, et d'accroître ainsi la fonctionnalité de ce logiciel. En outre, les 12 mois de travail effectués par du personnel temporaire ont été indispensables au programme de travail dans la mesure où ils ont permis de moderniser les systèmes dont disposent les utilisateurs actuels et de libérer d'autres ressources pour répondre aux besoins d'aide croissants qu'ont les pays débiteurs pour mettre en service le système de gestion de la dette.

27. Le montant total des crédits alloués (120 000 dollars) a été dépensé.

c) Amélioration de la connectabilité au sein de la CNUCED et avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales pertinentes
Crédits ouverts : 150 000 dollars
Dépenses au 30 septembre 1999 : 150 000 dollars

28. Certains des crédits alloués ont permis de recruter un consultant chargé de fournir des conseils techniques sur les besoins en logiciels et en matériel à satisfaire pour accroître la connectabilité dans tous les bureaux de la CNUCED, notamment en commençant l'installation du programme Lotus Notes au secrétariat. L'étude effectuée par le consultant a permis ainsi d'établir que plus de 200 ordinateurs personnels n'étaient toujours pas compatibles an 2000 et ne pourraient donc pas être utilisés dans le cadre de tout projet visant à accroître la transparence par le biais des techniques informatiques nouvelles. Il a donc été décidé que le reste des fonds serait utilisé pour mettre à niveau le matériel de la CNUCED de façon à pouvoir utiliser Lotus Notes. Ce logiciel sera installé dans tous les bureaux de la CNUCED au cours des exercices biennaux 2000-2001 et 2002-2003.

29. Le montant total des crédits alloués (150 000 dollars) a été dépensé.

d) Conférence Sud-Sud sur le commerce, l'investissement et les finances
Crédits ouverts : 60 000 dollars
Dépenses au 30 septembre 1999 : 10 000 dollars

30. Un appui est fourni au processus préparatoire du Sommet du Sud, notamment par le biais d'une étude sur les perspectives d'accroissement du commerce, de l'investissement et de la coopération économique Sud-Sud, y compris la coopération interrégionale, et d'une étude sur la mondialisation et la libéralisation et leurs incidences sur la coopération et l'intégration économiques entre pays en développement. Ces études devraient être achevées en février 2000 pour pouvoir être examinées au Sommet du Sud en avril 2000.

31. Dans le cadre des études susmentionnées, des crédits ont été alloués à une étude en cours sur la coopération économique régionale et sous-régionale au service d'une coopération plus étroite entre l'économie palestinienne et l'Égypte et la Jordanie, l'objectif étant d'améliorer les services sous-régionaux liés au commerce et de mettre au

point des principes relatifs au développement économique durable en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Cet aspect revêt une importance particulière alors même que reprennent les négociations multilatérales et bilatérales, qui devraient susciter de nouvelles demandes de services consultatifs sur le commerce (et autres services connexes), ainsi que sur les finances et les investissements.

Sous-programme 2. Investissement, développement des entreprises et technologie : 470 000 dollars

a) Questions relatives à l'investissement
Crédits ouverts : 120 000 dollars
Dépenses au 30 septembre 1999 : 106 900 dollars

32. Les fonds alloués ont servi au recrutement de consultants et de personnel temporaire pour l'établissement du *World Investment Report 1999*. L'édition de 1999 de ce rapport est axée comme les précédentes sur la production internationale et les investissements étrangers directs (IED), mais elle aborde également la question des IED et du développement et fait le point sur la contribution des sociétés transnationales au développement par le biais de la formation de capital, des transferts de technologie, de l'accroissement des exportations, de la création d'emplois, des transferts de compétences et de la gestion de l'environnement. Ce rapport met également en lumière les problèmes qui pourraient surgir de la relation entre les sociétés transnationales et les économies des pays hôtes. Il est publié à un moment crucial, puisque les États Membres de l'ONU entameront bientôt des discussions et des négociations sur la question du financement du développement et de l'établissement de règles applicables à l'investissement international dans le cadre de la Réunion ministérielle de l'OMC à Seattle, de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à Bangkok et de l'Assemblée générale du millénaire, entre autres manifestations.

33. Les ressources allouées ont permis : a) d'étoffer l'analyse offerte par le rapport grâce à des recherches sur le terrain (études de cas effectuées en Chine et dans les cinq pays asiatiques les plus touchés par la crise, à savoir l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, la République de Corée et la Thaïlande et étude sur les organismes de promotion de l'investissement africain); et b) de formuler dans le rapport deux propositions portant respectivement sur l'aide aux petites et moyennes entreprises (PME) des pays en développement souhaitant investir dans d'autres pays en développement et sur l'appui juridique et l'aide à la négociation aux pays les moins avancés dans leurs relations avec les sociétés transnationales.

b) Examens des politiques d'investissement
Crédits ouverts : 280 000 dollars
Dépenses au 30 septembre 1999 : 227 100 dollars

34. La CNUCED disposait de fonds extrabudgétaires pour financer en partie les examens des politiques d'investissement réalisés dans quatre pays. Les crédits approuvés par l'Assemblée générale sont venus compléter ces fonds, permettant ainsi à la CNUCED de financer l'intégralité de ces quatre examens. Les fonds ont également été utilisés pour financer en partie les examens réalisés dans d'autres pays, pour lesquels il a fallu d'autres ressources extrabudgétaires réunies sous le régime du partage des coûts. Les examens des politiques d'investissement portant sur l'Équateur, l'Égypte, Maurice, l'Ouganda, l'Ouzbékistan, le Pérou, la République-Unie de Tanzanie et le Zimbabwe sont soit terminés soit en bonne voie d'achèvement. On a pu examiner la situation d'un plus grand nombre de pays en obtenant des ressources supplémentaires grâce au financement de contrepartie apporté par les pays participants. Le Programme des Nations Unies pour le développement a fourni une partie des fonds sous le régime du partage des coûts pour l'Équateur, l'Égypte, Maurice, l'Ouganda, l'Ouzbékistan, le Pérou et le Zimbabwe. Ce système de partage des coûts n'aurait pas pu être appliqué en l'absence de ressources additionnelles.

35. Ces travaux d'examen pays par pays ont nourri les débats des organes intergouvernementaux de la CNUCED, en permettant des échanges de données d'expérience entre pays se situant à différents niveaux de développement. Ils ont également permis aux États membres de mieux comprendre les incidences que pouvaient avoir les investissements étrangers sur leurs économies et, de manière plus générale, la politique qu'il fallait mettre en place pour attirer plus d'investissements étrangers.

c) Mise au point d'un module comptable pour les entreprises de taille moyenne
Crédit ouverts : 20 000 dollars
Dépenses au 30 septembre 1999 : 7 000 dollars

36. Les ressources ont été utilisées pour recruter des consultants dans les deux domaines ci-après : élaboration d'un plan-cadre pour la comptabilité et l'établissement des états financiers et rapports périodiques qui réponde aux besoins particuliers des petites et moyennes entreprises et, sur cette base, la mise au point d'un logiciel de comptabili-

té qui permettra aux chefs de petites et moyennes entreprises de consigner leurs transactions et d'établir des états financiers et des rapports périodiques aux fins internes et externes. Ces travaux devraient permettre d'améliorer la gestion financière interne des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement et d'accroître leur accès au crédit. L'établissement du plan-cadre et la mise au point du logiciel devraient être terminés avant la fin de 1999.

37. À ce jour, seule une étude initiale a été entreprise en vue de la mise au point d'un cadre et de schémas conceptuels comptables pour petites et moyennes entreprises en fonction de leur taille.

d) Développement d'une composante agro-industrie
Crédits ouverts : 50 000 dollars
Dépenses au 30 septembre 1999 : n. d.

38. Des modules de formation seront mis au point d'ici à la fin de 1999 à l'usage de chefs d'entreprise du secteur de l'industrie alimentaire afin d'informer ces derniers des normes de qualité et des normes sanitaires internationales existantes et d'accroître les moyens dont ils disposent pour y satisfaire, ce qui devrait favoriser le développement en facilitant l'accès de ces chefs d'entreprises aux marchés. Pour pouvoir être compétitives sur les marchés internationaux, les PME à vocation exportatrice doivent satisfaire aux normes sanitaires et phytosanitaires et aux normes en matière de sécurité et d'environnement en vigueur dans le monde. Plusieurs pays en développement ont déjà essuyé des pertes sur les marchés des pays développés pour ne pas avoir respecté ces normes. Les modules de formation informeront les chefs d'entreprise au sujet des normes à respecter et des modalités à suivre à cette fin. Les domaines devant être couverts par ces modules sont les suivants : choix des matières premières, choix des techniques, procédés de fabrication, questions relatives à la qualité des produits, conditionnement et étiquetage, stockage, transport, expédition et modalités relatives aux fournisseurs et aux clients.

39. Bien qu'à ce jour aucune dépense n'ait été effectuée à ce titre, le montant total des crédits alloués sera utilisé d'ici à la fin de l'année.

Sous-programme 3. Commerce international des biens et services et questions liées aux produits de base : 677 600 dollars

a) Élaboration d'initiatives de négociation
Crédits ouverts : 587 600 dollars
Dépenses au 30 septembre 1999 : 594 000 dollars

40. Dans le cadre du programme adopté par l'Assemblée générale [A/52/898, par. 23 a) et 24 a)], la CNUCED a organisé trois ateliers interrégionaux à Séoul du 8 au 10 juin 1999; à Pretoria, du 29 juin au 2 juillet 1999; et à Boca Chica (République dominicaine), du 2 au 4 août 1999, afin d'aider les pays en développement à élaborer des initiatives de négociation dans la perspective des négociations commerciales à venir. Ces ateliers ont réuni 78 participants, dont 6 femmes. Parmi les participants se trouvaient des hauts fonctionnaires et des experts en négociations commerciales (présents à titre personnel), des universitaires, des spécialistes et des praticiens des échanges commerciaux venant de pays industrialisés et de pays en développement, ainsi que des représentants d'autres organismes internationaux, régionaux et sous-régionaux, et notamment de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Pour enrichir les débats organisés au cours des ateliers, différents documents de synthèse avaient été établis sur des thèmes présentant un intérêt particulier pour les pays en développement.

41. Les participants ont effectué une évaluation générale des propositions qui avaient été présentées lors des préparatifs de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC, dans le but de définir les stratégies que les pays en développement pourraient adopter lors de la dernière phase précédant la Conférence. L'évaluation leur a permis de déterminer les objectifs prioritaires des pays en développement. Les ateliers ont notamment permis :

a) D'améliorer notablement le degré d'entente quant aux propositions et aux objectifs formulés par les pays en développement dans la perspective des négociations commerciales multilatérales à venir;

b) De mieux comprendre les relations existant entre le processus d'intégration régional et sous-régional et les négociations de l'OMC;

c) D'adopter des positions communes quant à la stratégie à suivre lors de la dernière phase des préparatifs de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC et les éléments clefs qui doivent être pris en compte dans la Déclaration ministérielle;

d) De définir clairement les tâches que la CNUCED devra exécuter à l'avenir pour aider les pays en développement dans le cadre du Programme d'initiatives de négociation, afin qu'ils participent à un stade précoce aux futures négociations commerciales.

42. Étant donné les difficultés particulières qu'ont les pays africains à participer efficacement au système commercial multilatéral, l'atelier organisé à Pretoria s'est également efforcé de répondre à leurs préoccupations, en prenant en compte les conclusions de l'Atelier de coordination des conseillers de haut niveau des ministres du commerce des pays les moins avancés qui s'est tenu à Sun City (Afrique du Sud), du 21 au 25 juin 1999 en vue de la Conférence ministérielle de l'OMC. On a souligné au cours de l'Atelier que la prochaine série de négociations commerciales multilatérales permettrait aux pays africains de tenter d'inverser la baisse constante de la part de l'Afrique dans le commerce mondial. Il faudrait pour cela que la communauté internationale reconnaisse la situation et les besoins propres aux pays africains, en particulier les limites imposées par l'offre; adopte, concrètement et systématiquement, un traitement différencié favorable aux pays en développement, notamment aux économies vulnérables et de petite taille; et supprime tous les obstacles aux échanges commerciaux des pays africains, et en particulier des moins avancés.

43. Les autres points principaux abordés au cours des ateliers portaient sur : a) les problèmes d'application et de déséquilibre que soulèvent plusieurs accords de l'OMC du point de vue du développement; b) la mise en oeuvre, à titre prioritaire, du Programme incorporé, et notamment des évaluations obligatoires; c) l'ajout de dispositions renforcées et actualisées relatives au traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement, qui soient adaptées à la véritable situation de ces derniers pour ce qui est des accords commerciaux multilatéraux. Dans ce contexte, on a souligné que la situation particulièrement difficile des pays les moins avancés devrait faire l'objet de mesures adéquates, qui ne se limiteraient pas aux questions d'accès aux marchés mais leur permettraient également de mobiliser les capacités de production dont ils ont besoin pour tirer parti des possibilités actuelles et nouvelles d'accès aux marchés; d) une définition précise des difficultés que les pays en développement ont à bénéficier du système commercial multilatéral, qui devraient être prises en compte dans les négociations à venir, ainsi que la reconnaissance des politiques dont les pays en développement ont besoin pour renforcer leurs capacités concurrentielles en matière de production; et e) la reconnaissance de la nécessité d'améliorer les dispositifs permettant le transfert de technologie en direction des pays en développement, ce qui devrait être un objectif des négociations à venir.

44. Les participants aux ateliers ont reconnu que le diagnostic des problèmes que rencontrent les pays en développement en matière de commerce international, effectué actuellement aux réunions régionales et interrégionales précédant la dixième session de la CNUCED, serait très utile lors des préparatifs de la Conférence de Seattle. Les participants ont rappelé avec insistance que la CNUCED devrait continuer à s'intéresser en priorité aux travaux relatifs aux initiatives de négociation.

45. La plupart des études que le Secrétariat a présentées au cours de ces ateliers, sous forme de documents d'information, avaient été réalisées par des consultants. Ces études portaient par exemple sur la mise à jour du modèle économétrique «Simulation de politique commerciale», l'aide apportée aux pays en développement en vue de concevoir des initiatives de négociation, l'évaluation quantitative de l'incidence des négociations commerciales multilatérales dans les pays en développement, la mise en oeuvre de l'Accord antidumping et les améliorations requises à cet égard.

b) Règlement des différends
Crédits ouverts : 30 000 dollars
Dépenses au 30 septembre 1999 : 5 000 dollars

46. On met actuellement au point un cours de formation sur le règlement des différends dans les domaines du commerce, des investissements et de la propriété intellectuelle à l'échelle internationale. Deux activités principales ont été prévues à cet effet :

– La réunion d'un groupe d'environ 15 experts, qui a eu lieu le 17 septembre au Geneva Executive Centre, sous les auspices de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR);

– Un cours de formation destiné à environ 35 conseillers juridiques de pays en développement – la participation de 10 d'entre eux étant financée par les crédits ouverts – devrait avoir lieu les 21 et 22 juillet 2000 avec le concours de l'UNITAR.

47. L'UNITAR a accepté de fournir à titre gracieux les locaux de conférence et apportera également son aide lors de l'élaboration des matériels de formation. Un projet de programme de cours a été présenté lors de la réunion du 17 septembre.

c) Petits États insulaires en développement membres de l'OMC
Crédits ouverts : 60 000 dollars
Dépenses au 30 septembre 1999 : 16 300 dollars

48. Comme l'Alliance des petits États insulaires le lui avait demandé, la CNUCED a pu, grâce aux crédits alloués, établir une note d'information sur des thèmes précis, dans la perspective des négociations commerciales multilatérales qui seront organisées sur des questions concernant directement les petits États insulaires. Cette note a également été mise au point dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire que l'Assemblée générale a récemment tenue sur la mise en oeuvre du Plan d'action de la Barbade.

49. Les ressources utilisées ont permis d'entreprendre une première étude sur la typologie des vulnérabilités, ainsi que sur les engagements pertinents pris dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services de l'OMC.

Sous-programme 4. Infrastructures de services pour le développement et efficacité commerciale : 510 000 dollars

a) Informatisation des douanes
Crédits ouverts : 180 000 dollars
Dépenses au 30 septembre 1999 : 180 000 dollars

50. Les ressources affectées à ce poste ont servi à financer des services d'experts très spécialisés dans le domaine des technologies de l'information. Les experts ont mis au point un module pour le suivi des marchandises en transit, dans le cadre du Système automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion (SYDONIA), le programme de réforme et d'informatisation des douanes instauré par la CNUCED. La phase de mise au point du module de transit est maintenant arrivée à son terme et la phase de mise en oeuvre devrait commencer avant la fin de l'année.

51. La mise au point du module de transit SYDONIA a été recommandée lors de la réunion intergouvernementale d'experts sur l'utilisation de l'informatique pour accroître l'efficacité des systèmes de transit (Genève, 5-7 mai 1997). Ce module améliore considérablement les capacités de SYDONIA. Une fois mis en oeuvre, il devrait permettre de réduire considérablement la durée et le coût des procédures douanières relatives au transit de marchandises dans les pays en développement sans littoral et les pays de transit et d'améliorer l'efficacité des contrôles douaniers et du suivi des marchandises.

b) Pôles commerciaux
Crédits ouverts : 120 000 dollars
Dépenses au 30 septembre 1999 : 10 800 dollars

52. L'utilisation des fonds alloués à ce poste a été différée jusqu'à ce que les États membres approuvent la stratégie du programme de pôles commerciaux. Le 1er octobre 1999, à la trente-quatrième session du Groupe de travail du plan à moyen-terme et du budget-programme, les États membres ont accueilli avec satisfaction la stratégie du programme de pôles commerciaux et ont demandé qu'elle soit mise en oeuvre. En conséquence, le secrétariat va maintenant commencer à utiliser les fonds alloués pour rénover le Réseau mondial des pôles commerciaux (GTPNet). On recrute actuellement des techniciens très qualifiés qui permettront de faire passer les pôles commerciaux du stade prétransactionnel au stade de la transaction électronique.

c) TRAINFORTRADE
Crédits ouverts : 150 000 dollars
Dépenses au 30 septembre 1999 : 129 900 dollars

53. Conformément à sa mission, le programme de formation et de développement des ressources humaines dans le domaine du commerce extérieur (TRAINFORTRADE) vise à renforcer les capacités de formation dans le domaine du commerce international et des services liés au commerce et à contribuer ainsi au renforcement des structures commerciales, à l'augmentation du volume des échanges et à l'amélioration des compétences nécessaires dans ce domaine. La vocation du programme étant d'améliorer l'efficacité du secteur privé, les bénéficiaires immédiats sont les consommateurs et le secteur privé, ainsi que les décideurs et les dirigeants des pays concernés. L'expansion économique et l'amélioration de la compétitivité des entreprises créeront des emplois et généreront des revenus dans l'ensemble du secteur.

54. Les fonds ont principalement servi à développer et à renforcer le programme TRAINFORTRADE ainsi qu'à lui donner une nouvelle image de marque (avec une nouvelle brochure de présentation). De nouveaux matériels de formation ont été mis au point à cet effet (sur l'analyse des effets des politiques commerciales internationales, à l'aide d'un modèle mondial); les matériels existants ont été adaptés aux techniques d'enseignement à distance et un nouveau projet, destiné aux pays de langue portugaise, est actuellement élaboré au Brésil et au Cap-Vert et sera par la suite utilisé dans d'autres pays lusophones, avec le concours de consultants spécialisés en mise en valeur des ressources humaines dans ces pays.

55. Les ressources allouées aux activités susmentionnées ont renforcé les capacités du programme, et ont notamment permis de l'étendre aux pays de langue portugaise et de lui donner une nouvelle image de marque.

d) Pays en développement sans littoral et pays en développement de transit
Crédits ouverts : 60 000 dollars
Dépenses au 30 septembre 1999 : 46 700 dollars

56. Exprimé en pourcentage de la valeur des importations c.a.f. (coût, assurance, fret), le coût du transport en Afrique subsaharienne (Afrique du Sud non comprise) est supérieur de 5 points à la moyenne de tous les pays en développement. Les rapports des consultants s'appuient sur ce constat, qui met en lumière les difficultés propres à la région ainsi que les problèmes communs qui ont conduit à l'élaboration d'un document de synthèse (TD/B/LDC/AC.1/13) présenté à la Réunion d'experts gouvernementaux des pays en développement sans littoral et de transit et de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement, qui s'est tenue à New York du 24 au 26 août 1999. Ces rapports portaient sur l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est. Les conclusions et recommandations de cette réunion ont mis en évidence trois points fondamentaux : a) la circulation aisée, rapide et efficace des biens entre les pays nécessite un cadre juridique adéquat, qui pourrait être défini par des accords bilatéraux, régionaux ou internationaux; b) il est urgent d'augmenter les investissements publics dans l'infrastructure physique, et les participants à la réunion ont vivement prié la communauté internationale d'augmenter le soutien qu'elle apporte dans ce domaine; l'on obtiendra les résultats les plus importants en termes d'efficacité et de réduction des frais réels de transport en continuant à simplifier, à harmoniser et à normaliser les procédures et les formulaires de transit des marchandises, notamment en améliorant le transit douanier en assurant le fonctionnement efficace des postes frontières, notamment en instaurant des postes intégrés d'inspection commune, et en renforçant et en développant les systèmes d'information relatifs aux douanes et aux transports. Ces domaines de coopération sont prévus dans les programmes de facilitation du transit des marchandises qui ont été adoptés par toutes les organisations régionales [par exemple, la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)].

Sous-programme 5. Pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires : 700 000 dollars

a) Suivi de la Réunion de haut niveau sur les mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés
Crédits ouverts : 340 000 dollars
Dépenses au 30 septembre 1999 : 165 000 dollars

57. La décision 445 (EX-16) du Conseil du commerce et du développement concernant l'application par la CNUCED des recommandations sur la Réunion de haut niveau de la CNUCED et de l'OMC (27 et 28 octobre 1997) prévoyait que la CNUCED devait fournir aux pays les moins avancés, sur demande, une assistance dans les domaines suivants : évaluation de leurs besoins d'assistance technique relative au commerce; établissement d'un programme pluriannuel d'assistance technique; et organisation de tables rondes liées au commerce. La CNUCED doit également aider les pays les moins avancés à mener les activités susmentionnées grâce à une coordination interorganisations et par l'intermédiaire d'un groupe de travail composé de représentants des principales organisations participant au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce pour les pays les moins avancés (CNUCED, PNUD, Centre du commerce international (CCI), OMC, Banque mondiale et FMI).

58. Les ressources allouées ont été utilisées de façon à renforcer l'assistance de ce type fournie aux pays les moins avancés par le personnel du sous-programme, ainsi que par des consultants internationaux et nationaux. Des missions sur le terrain ont été réalisées en Gambie, en Haïti, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Soudan dans le cadre de la préparation de tables rondes. La CNUCED a affecté, de mars à juin 1999, un fonctionnaire de haut niveau à l'unité administrative créée pour soutenir le Cadre intégré en vue de l'élaboration de principes directeurs sur la présentation des documents destinés aux tables rondes et l'élaboration d'un calendrier indicatif énonçant des recommandations sur les étapes de la préparation des tables rondes. Les fonds ont également été utilisés pour le recrutement d'un expert chargé de fournir une aide en vue de la suite à donner par la CNUCED à la Réunion de haut niveau, notamment l'élaboration des éléments des programmes pluriannuels d'assistance technique relevant de la CNUCED.

59. Les fonds ont également permis au Bureau du Coordonnateur spécial de commencer la constitution d'une base de données d'ensemble sur les activités entreprises par la

CNUCED en faveur des pays les moins avancés. Cette base de données servira à établir un plan d'action intégré pour les pays les moins avancés, ce qui permettra de donner une suite efficace aux activités menées dans le contexte du Cadre intégré. À cette fin, on procède actuellement à un recensement complet des activités menées en faveur des pays les moins avancés au cours de l'exercice biennal 1998-1999 et celles qui sont prévues pour l'exercice biennal 2000-2001.

60. Les fonds ont également servi à compléter d'autres ressources destinées à financer l'organisation de l'Atelier de coordination des conseillers de haut niveau des ministres du commerce des pays les moins avancés, tenu en juin 1999, dont l'objet était de préparer les pays les moins avancés en vue de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC. L'Atelier a aidé les pays les moins avancés à faire en sorte que leurs intérêts soient dûment pris en compte dans le consensus qui se dessine sur les questions qui relèvent du binôme commerce-développement.

61. Les membres de l'OMC ont entrepris un examen de la mise en oeuvre du Cadre intégré. Cet examen, qui est soutenu par les cinq organisations concernées, vise à accélérer le processus de mise en oeuvre et à le rendre plus efficace. En ce qui concerne la CNUCED, les crédits destinés à permettre de mettre en oeuvre le Cadre intégré, ouverts au titre du programme ordinaire de coopération technique (voir par. 74), ont été intégralement utilisés en vue d'aider des pays figurant parmi les moins avancés à participer aux activités prévues par le Cadre intégré. Des ressources destinées à permettre de mettre en oeuvre le Cadre intégré étaient également disponibles dans le cadre du projet mondial du PNUD et de la CNUCED sur la mondialisation, la libéralisation et le développement humain durable. En outre, au cours des mois à venir, la CNUCED veillera à établir des liens étroits entre l'élaboration des programmes de coopération technique liés au commerce et les préparatifs réalisés dans les pays en vue de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

b) Préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
Crédits ouverts : 360 000 dollars
Dépenses au 30 septembre 1999 : 176 500 dollars

62. Dans sa résolution 53/182 du 13 décembre 1998, l'Assemblée générale a décidé de convoquer la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2001 et a accueilli avec satisfaction et accepté l'offre de l'Union européenne de l'accueillir. Elle a nommé le Secrétaire général de la CNUCED Secrétaire général de la Conférence et l'a prié d'entreprendre tous les préparatifs nécessaires à la tenue de la Conférence. La préparation de celle-ci a déjà commencé. Des fonctionnaires ont été engagés en vue de renforcer le Bureau du Coordonnateur spécial et ils se sont rendus au siège de l'Union européenne en vue de discussions complémentaires sur les dispositions à prendre en vue de la Conférence, ainsi que sur le terrain.

63. On a mis en place un mécanisme de consultation interorganisations pour assurer une mobilisation et une coordination maximales de l'ensemble des organisations et des organismes des Nations Unies au cours de la préparation de la Conférence et des activités qui seront menées pour lui donner suite. La première consultation interorganisations sur la préparation de la Conférence a eu lieu en juillet 1999. Outre les consultations interorganisations, un élément important du processus de préparation de la Conférence est constitué par le Forum consultatif, dont la mission est d'assurer un processus efficace et transparent de préparation de la Conférence. Le Forum consultatif comprend des représentants du secrétariat de la Conférence, de la présidence de l'Union européenne, de la Commission européenne, du PNUD, du Comité de la politique du développement, du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de la Banque mondiale, du FMI, de l'OMC, du CCI, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de la société civile et de la Chambre de commerce internationale. Les principales fonctions du Forum sont de permettre aux pays les moins avancés, à leurs partenaires de développement, aux organismes des Nations Unies, à la société civile et au monde des affaires d'échanger des idées sur le cadre conceptuel de la Conférence, ses objectifs et son organisation, ainsi que sur le processus préparatoire intergouvernemental. La première réunion du Forum consultatif a eu lieu en juillet 1999. Les ressources allouées à ce programme ont permis de financer la participation d'un des membres du Forum.

64. Les consultations interorganisations et les discussions qui ont lieu au sein du Forum consultatif ont démontré l'extrême importance de préparatifs bien suivis et continus menés par les pays moins avancés en vue de la Conférence. En 1999, on a entrepris des travaux préliminaires en invitant les pays les moins avancés à mettre en place des mécanismes appropriés à cette fin. Cette action sera poursuivie de façon intensive en 2000 et l'on s'appuiera en particulier sur les dispositions du paragraphe 7 de la résolution 53/182, dans lequel l'Assemblée générale a prié l'Administrateur du PNUD de veiller, en sa qualité de

Coordonnateur du Groupe des Nations Unies pour le développement, à ce que les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays dans les pays les moins avancés participent pleinement aux préparatifs de la Conférence. Un dispositif a donc été mis en place en vue d'entreprendre les travaux préparatoires dans les pays au cours des mois à venir.

65. À la fin de septembre 1999, les engagements s'élevaient à 176 500 dollars, sur des crédits de 360 000 dollars. Une partie importante de ces crédits a servi à soutenir les préparatifs de la Conférence dans les pays. Le niveau des engagements par rapport aux crédits alloués est dû au fait que le processus de préparation dans les pays n'a véritablement commencé qu'à la fin de 1999.

66. Les allocations de crédits et les dépenses totales au titre de tous les programmes de la CNUCED sont résumés ci-après:

Objets de dépenses	*Crédits ouverts*	*Dépenses*	*Solde*[a]
Assistance temporaire générale	1 150 000	977 500	172 500
Consultants	1 380 000	775 400	604 600
Groupes d'experts spéciaux	411 00	355 300	55 700
Atelier/séminaires	100 000	20 000	80 000
Frais de voyage des participants pour les réunions	1 088 000	511 300	576 700
Frais de voyage du personnel	87 600	161 600	(74 000)
Matériel informatique	140 000	150 900	(10 900)
Total	**4 356 600**	**2 952 000**	**1 404 600**

[a] Au 30 septembre 1999.

Programme ordinaire de coopération technique : 1 170 000 dollars

a) Programme de diplomatie commerciale

67. Les crédits ouverts au titre de ce poste ont permis d'amplifier et d'accélérer les activités dans ce domaine prioritaire. En juin 1999, un coordonnateur du Programme de diplomatie commerciale a été nommé à la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base. Deux autres collaborateurs (temporaires) seront nommés prochainement. On a recruté des fonctionnaires temporaires, qui sont chargés d'adapter les modules élaborés par des fonctionnaires permanents pour répondre aux besoins particuliers des négociateurs, des législateurs et des formateurs. Certains de ces modules ont été achevés et sont déjà utilisés, tandis que d'autres devraient être prêts en septembre ou octobre 1999, en anglais, en espagnol et en russe. Une version française est également en cours de préparation. Les fonds ont également permis à des fonctionnaires de la CNUCED de participer à plusieurs réunions régionales de pays en développement, au cours desquels ils ont pu présenter le programme ou des éléments de celui-ci.

68. D'autre part, les fonds alloués au Programme de diplomatie commerciale ont permis de financer les activités suivantes : un séminaire de formation pour les négociateurs commerciaux andins (Lima, du 6 au 8 septembre 1999); une réunion régionale conjointe à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur les besoins en matière de recherche et de formation (Santiago, 4 et 5 novembre 1999); un séminaire de formation en Égypte pour un groupe de pays d'Afrique du Nord; une réunion régionale sur les besoins en matière de recherche

et de formation pour les pays d'Asie (New Delhi, Institute of Foreign Trade, date à déterminer avant décembre 1999); la participation à des activités de formation destinées à des pays dont l'économie est en transition et un soutien financier pour ses activités (République de Moldova, novembre 1999); la participation à des activités de formation sur la diplomatie commerciale au Népal (à l'examen); la participation à un cours de formation sur la nouvelle série de réunions de négociation de l'OMC sur l'agriculture, organisée par la FAO pour les pays dont l'économie est en transition (provisoirement, décembre 1999); et la création d'un site Web relatif au Programme de diplomatie commerciale.

69. Étant donné que ces activités de formation sont destinées à des négociateurs commerciaux et sont axées sur le programme actuel de négociations de l'OMC visant à préparer la troisième Conférence ministérielle de l'OMC, leur conception est étroitement liée aux activités relatives à l'initiative de négociation décrites aux paragraphe 40 à 46. En conséquence, elles enrichiront les activités de recherche et d'analyse sur les questions de commerce international liées à l'élaboration et à la diffusion d'une initiative de négociation et renforceront l'aptitude de la CNUCED à tenir compte des besoins des pays en développement et des pays dont l'économie est en transition au cours de ce processus de négociation au moyen d'initiatives concrètes axées sur des objectifs précis. À cet égard, les fonctionnaires du programme coopèrent avec les responsables d'activités connexes portant sur certains pays menées dans le cadre du projet mondial du PNUD et de la CNUCED sur la mondialisation, la libéralisation et le développement humain durable.

70. Les fonds alloués ont également permis d'inclure dans le Programme plus d'activités de formation et de recherche régionales et sous-régionales liées à son domaine d'action. En conséquence, le Programme favorisera les contacts entre la CNUCED et les secrétariats régionaux ou sous-régionaux, ainsi que les organismes locaux publics et privés qui s'occupent d'approches régionales de questions commerciales multilatérales. Ces activités permettront donc au Programme de tenir compte des particularités régionales, en plus de l'appui donné au niveau national. En outre, le Programme facilitera et stimulera des échanges interrégionaux grâce à un réseau d'établissements d'enseignement dont les activités porteront sur la formation et la recherche dans le domaine des questions commerciales. Dans ce contexte, la CNUCED jouera le rôle de centre de coordination du réseau, et favorisera la coopération et la coordination.

b) Conseils aux pays en développement sur l'infrastructure de services

71. Un conseiller interrégional a été recruté pour la période allant du mois d'août au 31 décembre 1999. Il aidera et conseillera les gouvernements en ce qui concerne la mise en place d'un réseau interrégional de centres de recherche et de formation, qui participera au programme de coopération technique de la CNUCED. Des conseils seront également donnés aux gouvernements des pays bénéficiaires, et l'on organisera aux niveaux régional et sous-régional des programmes de coopération technique portant en particulier sur la facilitation du commerce, l'efficacité du commerce et des transports, et la facilitation des activités des entreprises.

c) Conseils aux pays les moins avancés sur la mise en oeuvre du Cadre intégré d'assistance technique

72. Un conseiller interrégional a été recruté en mai et un fonctionnaire de la catégorie des administrateurs et un agent des services généraux seront recrutés à titre temporaire jusqu'à la fin de l'année pour participer aux travaux du Coordonnateur spécial dans ce domaine.

d) Formation à la mise en oeuvre des résultats des réunions d'experts de la CNUCED

73. Deux séminaires régionaux sur la gestion des risques (Brésil et Inde) et un séminaire sur les femmes entrepreneurs (Burkina Faso) ont été organisés. Un séminaire sur la gestion des risques qui a eu lieu en Afrique était financé par les crédits ordinaires relatifs à la coopération technique. En outre, un cours de formation sur les accords en matière d'investissements à été organisé et devait se dérouler en Asie au début du mois d'octobre.

74. Les crédits ouverts et les dépenses au titre du programme ordinaire de coopération technique sont résumés ci-après :

Objets de dépenses	*Crédits ouverts*	*Dépenses*	*Solde*
Assistance temporaire générale	830 000	833 500	(3 500)
Voyages du personnel	200 000	54 300	145 700
Formation/séminaires	140 000	149 000	(9 000)
Total	**1 170 000**	**1 036 800**	**133 200**

Note

[a] Pour plus de précisions, voir le rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur le financement et la participation d'experts aux réunions d'experts de la CNUCED, indiquant la façon dont les objectifs visés ont été atteints, à savoir améliorer la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED (TD/B/EX(22)/2) présenté à la vingt-deuxième réunion directive du Conseil du commerce et du développement le 15 octobre 1999.